

NOTE DE SYNTHÈSE

CONSEIL MUNICIPAL **REUNION N°8 DU 5 SEPTEMBRE 2014** **COMPTE RENDU**

1.- Ajout de deux questions à l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir accepter l'ajout de deux questions à l'ordre du jour, portant sur l'amortissement des biens d'équipement de la commune et une récompense aux athlètes du club de kayak et à une compétitrice en voile.

Madame FREROT fait remarquer que la désignation par le Maire du secrétaire de séance ne paraît pas conforme à la réglementation qui évoque plutôt une élection.

Monsieur le Maire le reconnaît mais indique qu'il peut être difficile de trouver des volontaires.

Il est proposé de procéder par ordre alphabétique.

Monsieur BERTHOU se déclare candidat et est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

2.- Compte rendu de la séance du 4 juillet 2014

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte-rendu de la séance précédente en date du 4 juillet 2014.

Plusieurs conseillers affirment ne pas avoir reçu le compte rendu de la séance précédente, soit par voie électronique, soit par voie postale, voire pas du tout.

Monsieur le Maire annonce une plus grande vigilance sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité moins 4 abstentions le compte rendu de la séance précédente, en date du 4 juillet 2014.

3.- Acquisition foncière place de l'église à Nizon

Monsieur Le Maire rappelle qu'aux termes d'un accord avec l'économiste diocésain, représentant l'association diocésaine de QUIMPER, propriétaire du presbytère et de ses dépendances, ce dernier a accepté de céder les parcelles sise à PONT-AVEN, Lieu-dit NIZON, et cadastrées section C numéros 88 et 89, d'une contenance cadastrale totale de 2037 centiares.

Cet ensemble permettrait à la Commune de rouvrir les ateliers d'artistes, réaliser une aire de jeu dans le jardin actuel et une salle d'exposition et associative dans l'ancien patronage, et éventuellement, déplacer la bibliothèque dans un cadre plus spacieux et accessible.

Une subvention d'1 €/m² est attendue de CCA au titre des réserves foncières, dans le cadre du PLH et l'inscription au contrat de territoire a été demandée. La DRAC peut également être sollicitée concernant les ateliers d'artistes, et la CAF concernant le logement d'urgence.

Monsieur BOSSARD estime qu'il s'agit d'un contournement de la réglementation selon l'interprétation qu'il fait de l'article 300 §1 du Code de l'Urbanisme au sujet des réserves foncières. Selon lui un achat n'est pas possible sans un projet d'aménagement et rien ne permet de vérifier qu'il existe.

Une vente en cours aurait été suspendue pour permettre à la mairie d'acheter. Le diocèse, propriétaire, aurait oublié les autres propositions.

Il ne lui semble pas que la conformité au SCOT soit assurée. Or il n'y a pas d'urgence. Il affirme par ailleurs que le service des Domaines n'a pas été consulté (ce qui est inexact). La Chambre Régionale des Comptes pourrait ainsi se saisir du dossier.

Monsieur LEBRESNE estime que compte tenu de l'ambiguïté sur la réserve foncière, si on applique le coût du terrain nu on est bien en-dessous du prix annoncé.

Monsieur la Maire indique qu'il y eu des prix plus élevés à proximité. Il demande l'accord de l'assemblée pour s'engager dans le processus d'acquisition.

Monsieur BOSSARD en est d'accord si on ne parle pas de réserve foncière.

Monsieur MORIN estime qu'il n'est pas nécessaire de se précipiter.

Madame STENHOUSE demande si la commune a véritablement intérêt à acquérir cet ensemble et si elle aura les moyens d'utiliser ces bâtiments. Quand ils seront propriété de la Commune, ils devront être aux normes.

Monsieur le Maire indique que le diocèse demande une délibération.

Monsieur BOSSARD s'inquiète, la délibération étant un document officiel qu'on y évoque une réserve foncière.

Monsieur MORIN est favorable à une négociation.

Pour Monsieur BOSSARD, il faut profiter de la chance de pouvoir bénéficier de l'expertise du service des domaines.

Madame STENHOUSE propose de reformuler le texte de la délibération dans le sens d'une étude.

Pour Monsieur MORIN le fait que le terrain soit grand est autant un inconvénient qu'un avantage. Par ailleurs, les particuliers ne vont pas se bousculer pour acheter cet ensemble.

Monsieur BOSSARD propose de donner au Maire mandat de négocier.

Monsieur BERTHOU demande à Monsieur PERROT de reformuler la délibération.

Monsieur PERROT propose: "Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir donner mandat au Maire pour négocier avec la diocèse l'acquisition de l'ensemble immobilier cadastré section C numéros 88 et 89." Il indique par ailleurs que les domaines ont déjà été saisis.

Monsieur le Maire considère qu'il serait dommage de laisser échapper cette opportunité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne mandat au Maire par 22 voix contre une, pour négocier avec la diocèse l'acquisition de l'ensemble immobilier cadastré section C numéros 88 et 89 à NIZON et charge le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires afin de parvenir à un accord.

A la demande de Madame PETIT Monsieur LE GALL explique son vote par le fait que l'école est encore partiellement installée en "Algeco" et qu'il lui semble plus urgent de régler ce premier problème.

4.- Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Monsieur Le Maire présente au Conseil municipal le rapport faisant état pour l'année 2013, de l'exploitation du service d'adduction d'eau potable délégué au syndicat d'eau de

PONT-AVEN, en termes de prix et de qualité du service.

Ce rapport doit être soumis chaque année au Conseil municipal en application du décret n°95-63 5. Monsieur le Maire en donne un résumé oral, le rapport complet étant consultable, de même que le Compte administratif de l'exercice 2013. Il s'agit d'un débat sans vote. Le rapport du délégataire, la société SAUR France, est consultable également. La SAUR est à ce titre responsable de l'entretien, du fonctionnement et de la permanence du service, le Syndicat restant propriétaire des ouvrages.

On constate une hausse du nombre d'abonnés (soit 0,73 %). La prise d'eau de Moulin Plessis a fourni 1 015 058 m³. Des importations à hauteur de 19 118 m³ ont été faites auprès de la régie de Melgven, pour alimenter le nord de Trégunc. Il s'agit d'un échange vis à vis de la défse incendie de Kerampaou.

Les usagers domestiques ont consommé en moyenne 154 litres par habitant et par jour, soit 716 588 m³, les gros consommateurs 8 712. Cela représente une hausse d'1,39 % par rapport à 2012. Un export de 131 196 m³ a été effectué au profit des communes voisines.

Compte tenu de la défense incendie, des purges et lavages de réservoirs, le rendement du réseau n'a été que de 83,8 %, en baisse par rapport à 2012 où il était de 84,7 %.

Un rapport de l'ARS a fait état de la présence de bactéries coliformes au bourg de Pont-Aven en janvier et avril.

La démarche de protection de la ressource est en cours de finalisation.

Un abonné consommant 120 m³ payait au 1er janvier 2014, 256,58 € TTC, en hausse de 0,84 % par rapport au 1er janvier 2013. 39% des recettes reviennent au Syndicat tandis que 42 % restent au fermier, le solde étant composé des taxes prélevées pour l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Monsieur LEBRESNE demande quel est le coût de la part eau pour l'utilisateur. Monsieur le Maire répond qu'elle est fixée à 2,15€.

Madame LE TOLLEC explique qu'à RIEC SUR BELON et MOELAN SUR MER la population a été avertie lors des dernières pollutions. Elle souhaite savoir comment elle le serait si cela arrivait à PONT-AVEN.

Monsieur le Maire indique qu'il y aurait des informations à la radio.

Madame LE TOLLEC pense que de nombreuses personnes boivent l'eau du robinet. Le plus important est que la population soit prévenue.

Monsieur le Maire explique qu'une cellule de crise serait mise en place. Il donne la parole à Monsieur PERROT qui présente le plan de secours communal. Monsieur le Maire indique que lors d'une pollution avérée, le Préfet intervient.

Le Conseil municipal donne acte à Monsieur le Maire de la présentation du rapport annuel du Syndicat d'eau de Pont-Aven.

5.- Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport faisant état, pour l'année 2013, de l'exploitation du service d'assainissement en termes de prix et de qualité du service, qui doit lui être présenté chaque année par le fermier (voir annexes) en application du décret n° 2005-236 du 14 mars 2005.

Ce rapport a été examiné par la commission de délégation de service public en date du 25 août 2014.

Le problème déjà signalé par le SEA (service d'appui du Conseil général) d'eaux parasites allant au trop plein lors de la conjonction de nappes hautes et de pluies intenses subsiste.

La capacité hydraulique du bassin est de 2 800 m³. Une grande partie de ces eaux provient du manque d'étanchéité du réseau du domaine de Kerlann, dont le poste a dû être coupé lors de la période de fermeture.

Monsieur le Maire donne lecture de la rubrique renouvellements des équipements. Il rappelle le problème cité à propos du domaine de Kerlann qui consiste en un apport important d'eaux parasites résultant d'un manque d'étanchéité du réseau interne, ce qui entraîne pour l'établissement un surcoût important puisqu'il est facturé en fonction du rejet, mais peut aussi être pénalisant pour l'épuration membranaire.

Par ailleurs, le rapport de vérification des branchements pour trouver notamment les autres sources d'eaux parasites aura lieu jeudi matin.

Monsieur BERTHOU s'inquiète surtout des rejets directs.

Monsieur LE GALL évoque les rejets de pâte de la biscuiterie Traou mad et les serpillères trouvées dans le poste de relèvement de Rosmadec et rapportées à leur propriétaire par le fermier (SAUR). Il souhaiterait plus de sévérité vis à vis de ces comportements laxistes qui entraînent au minimum une usure prématurée des pompes.

Madame STENHOUSE s'étonne que ces sociétés n'aient pas leurs propres installations. Monsieur LE GALL indique qu'elles ont des bacs dégraisseurs, mais parfois trop petits.

Monsieur BOSSARD regrette qu'il y ait encore des habitants non reliés.

Monsieur le Maire rapporte que durant l'été une personne a rejeté de la peinture, provoquant un rejet au milieu.

Monsieur BOSSARD demande s'il y a des projets d'extensions.

Monsieur le Maire indique que la dernière extension a porté sur 4 maisons de Kerampercheg. Il faut justifier que le coût n'est pas excessif par rapport à l'assainissement autonome, et parfois il faut des postes de relèvement pour les propriétaires en contrebas du réseau. S'ils ne sont pas raccordés au bout de 2 ans ils reçoivent une redevance alors même qu'ils ne seraient pas encore reliés.

Madame STENHOUSE cite le cas de Monsieur LEMEE qui est situé à 15 m du bout du réseau mais non raccordé.

Monsieur BOSSARD est favorable au raccordement à l'assainissement collectif.

Monsieur le Maire ajoute qu'avec les Sénioriales c'est réseau privé important qui a été raccordé.

Le Conseil municipal donne acte à Monsieur le Maire de l'organisation de ce débat.

6.- Rapports de la communauté d'agglomération

Monsieur le Maire présente au Conseil, conformément à la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 et aux articles L 2224-5 et D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel obligatoire sur l'activité de Concarneau Cornouaille Agglomération. Les comptes administratifs principal et annexes peuvent également être consultés. En complément, des rapports spécifiques traitent de l'activité du service d'élimination des déchets et du Service Public d'Assainissement Non Collectif résumés en annexe.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'activité général de CCA pour 2013.

Enfin, Monsieur le Maire donne les grandes masses du budget principal et des budgets annexes. Il indique que quelques détails des natures de dépenses et recettes de fonctionnement sont donnés dans le rapport, de même que le montant des versements fiscaux des communes, de la TOM, de la DGF et de sa fiscalité directe. Il rappelle ce que sont les instances politiques de CCA: le Président, la conférence des Maires, le bureau, les commissions.

Monsieur le Maire donne lecture du résumé adressé aux conseillers concernant le service de collecte et d'élimination des ordures ménagères, qui est identique à celui reçu par les conseillers communautaires. Il rappelle que les documents complets sont consultables.

Monsieur le Maire donne également lecture du résumé portant sur l'exercice 2013 du Service Public de l'Assainissement Non-Collectif. Il comporte une synthèse des contrôles réalisés, sous forme de classement globalisé.

Monsieur LEBRESNE fait remarquer page 38 du rapport, que les piscines représentent 49 % alors que les musées ne représentent que 9 %.

Monsieur BERTHOU considère que la malfaçon sur le carrelage sera prise en charge par l'assurance cependant, le fonctionnement est très cher.

Madame STENHOUSE indique que s'y ajoute le coût du personnel en chômage technique (en réalité le personnel a été affecté dans d'autres services ou sites).

Monsieur le Maire annonce la réouverture de la piscine de CONCARNEAU en décembre et dévoile les prochains développements de CCA: la mutualisation des bibliothèques dont le personnel sera repris; la fusion des offices de tourisme. Il juge aberrant que chaque office tire la couverture à lui. Il ne suffit pas de regrouper les commandes. Les touristes souhaitent avoir toutes les informations sur le secteur dans les mêmes documents, même si chaque commune garde un point d'accueil.

Madame STENHOUSE souhaite plus de moyens pour la promotion.

Monsieur LE GALL demande quel est le planning. Monsieur le Maire indique que se sera fait avant la fin du mandat.

Monsieur LE GALL demande si l'Office de tourisme y est favorable. Monsieur le Maire juge ce dossier important.

Madame STENHOUSE demande s'il y a dans CCA beaucoup d'élus qui partagent son avis, ce que confirme Monsieur le Maire, même la commune de NEVEZ ayant changé de position à ce sujet. C'est une charge importante pour le budget municipal (92 000 €).

Monsieur LEBRESNE estime que la plus grande résistance vient de CONCARNEAU.

Madame STENHOUSE fait remarquer que le coût de collecte des déchets pour recyclage est devenu plus important. CCA annonce que ce surcoût sera reporté sur les contribuables. Elle considère que ce choix est contre-productif. Ces matières sont pourtant revendues.

Dans le même ordre d'idées Monsieur le Maire fait remarquer qu'on incite aux économies d'eau. Or la baisse des consommations qui est actuellement compensée par des abonnements plus nombreux mais si les raccordements baissent le syndicat devrait connaître des problèmes de financement des infrastructures (à titre d'exemple, la réfection d'un château d'eau coûte 150 000 €) et il n'y a plus aucune subvention à attendre.

Concernant les ordures ménagères, le tarif sera fonction du nombre de levées et non pas du poids.

Monsieur LE GALL s'attend à ce que certains mettent leur sac chez le voisin.

Monsieur le Maire indique que ce ne sera pas possible car les poubelles seront verrouillées.

Monsieur LE GUENNEC craint le retour des dépôts sauvages.

Le Conseil municipal donne acte à Monsieur le Maire de la présentation des rapports de Concarneau Cornouaille Agglomération.

7.- Adhésion aux groupements de commandes de CCA pour l'informatique et la téléphonie

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'avancement de la mutualisation des systèmes d'information au niveau communautaire.

Dans ce cadre, il est d'ores et déjà proposé de lancer 3 groupements de commandes:

- pour l'acquisition et la mise en oeuvre de matériels informatiques (ordinateurs, écrans, imprimantes, tableaux interactifs et vidéoprojecteurs);
- pour la maintenance des parcs informatique et leur infogérance (en préventif, curatif, garantie et supervision);
- pour la téléphonie mobile.

Ces actions ont été retenues dans le schéma directeur afin de peser sur les prix et obtenir des prestations de meilleur niveau, confier à CCA la coordination des achats, maîtriser la taille du parc.

Une convention par groupement de commandes reprendra les modalités adoptées, par exemple, accord cadre durée de 3 ans renouvelable une fois pour les achats, commission d'appel d'offre communautaire spécifique, commande, vérification et paiement par la commune membre.

Monsieur le Maire pense qu'il peut être positif d'uniformiser les moyens.

Monsieur LE GALL demande quel est le nombre de mobiles. Monsieur PERROT les évalue à 10.

Monsieur LE GALL demande combien de serveurs sont en service. Monsieur PERROT précise qu'il y en a 3 dont un pour la sauvegarde et un dédié à la téléphonie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la signature des conventions de groupement de commande correspondantes.

8.- Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie et d'équipement du Finistère

Monsieur le Maire expose que par délibération du 17 juillet 2014, le Comité syndical du Syndicat Départemental d'Energie et d'Équipement du Finistère a approuvé à l'unanimité, la modification de ses statuts.

Cette modification doit permettre au SDEF de contractualiser avec les autres Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Monsieur LE GALL demande qui est le correspondant du SDEF sur la Commune. Monsieur le Maire explique qu'ils sont en relation avec les services techniques.

Monsieur LE GALL juge l'éclairage public très disparate.

Monsieur le Maire explique que c'est la raison pour laquelle il souhaite renouveler les candélabres progressivement avec du matériel d'actualité et plus économe.

Monsieur LE GALL estime qu'il serait possible de faire plus d'économies.

Monsieur le Maire envisage à cet effet de n'allumer qu'à 7h le matin plutôt que 6, et le soir à 11h sauf durant la " trêve des confiseurs".

Monsieur LE GALL rappelle sa proposition de n'allumer qu'1 lampe sur 2.

Madame STENHOUSE indique que certains commerçants ont fait remarquer leur fermeture tardive. Monsieur le Maire rétorque que ce n'est vrai qu'en été et tout un chacun peu avoir, comme lui une lampe de poche dans sa voiture.

Monsieur BERTHOU indique que es réglages sont différents selon les postes . Monsieur LE GALL estime que si des travaux sont faits, ils peuvent comprendre un allumage sélectif. Monsieur le Maire répond que désormais les études d'éclairage tiennent compte de l'environnement, de la hauteur des bâtiments... L'économie qui doit résulter de cette heure non éclairée est de 2 600 € à l'année.

Monsieur le Maire indique avoir reçu le rapport provisoire de Conseil en Energie Partagée. Le gymnase s'avère très consommateur, sans doute du fait des repas qui y sont organisés car on bouge moins que dans une pratique sportive. Monsieur LE GALL pensait qu'il ne marchait pas, car il trouve la salle froide.

Monsieur le Maire a posé la question de l'intérêt de l'air soufflé; il s'avère moins performant. Monsieur LE GALL a mesuré 4° lors d'une séance de tennis de table. Monsieur le Maire indique ce propos que la norme est de 16° lorsqu'il y a des enfants. Monsieur LE GALL reconnaît que la salle est difficile à chauffer puisque les feuilles rentrent sous les portes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les statuts modifiés du SDEF

9.- Modification d'un circuit inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un itinéraire intitulé "la vallée du Penanroz" avait été proposé au Conseil général pour inscription au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Dans la traversée de la route départementale 783, deux proposition avaient été étudiée, l'une passant sur le chemin de Lesdomini, l'autre prenant en face de la rue de la MAPA. Afin de limiter le passage en secteur exposé au voisinage de cette route à grande circulation, c'est finalement la 2ème solution qui a été retenue par le Département. Un aménagement est envisagé dans la partie hors agglomération, qui conduit au passage pour piétons situé en face de l'arrêt de bus.

Ces travaux estimés à 25 000 € seront effectués par l'agence technique départementale sous réserve d'une participation de 20 % à la charge de la Commune, soit 5 000 €.

Le Département confiera, l'entretien de l'aménagement aux services communaux, excepté le fauchage, qui restera à la charge de l'ATD.

Un avenant à la convention d'inscription des sentiers communaux est donc proposé pour préciser les conditions de cet entretien qui reste sous la responsabilité des services départementaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- attribue au Département, un fonds de concours de 5 000 € pour la réalisation d'un cheminement piéton à Croas Saye;
- approuve l'avenant n°1 à la convention d'inscription des sentiers communaux au PDIPR;
- autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

10.- Amortissement des immobilisations

Monsieur le Maire propose, suite au débat qui a eu lieu à ce sujet lors de la première commission finances de la présente mandature, de procéder à l'amortissement des immobilisations.

L'amortissement des immobilisations est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater le montant de la dépréciation d'un bien et de dégager des ressources destinées à le renouveler.

L'amortissement est calculé pour chaque catégorie d'immobilisations, au prorata du temps prévisible d'utilisation. Un tableau d'amortissement est établi, il sert à déterminer le montant des dotations à inscrire chaque année au budget.

La méthode de calcul utilisée est en générale la méthode linéaire. C'est une méthode à annuités constantes sur la durée de vie du bien, pratiquée à partir de l'année qui suit la mise en service du bien.

L'amortissement est calculé sur le montant TTC du bien, ou HT si le bien est affecté à un service assujéti à la TVA. Il n'est pas calculé a prorata temporis la première et la dernière année, mais en années pleines, à partir du 1er janvier suivant la mise en mise en service du bien.

Les immobilisations de peu de valeur (<1 000 €) ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur un an.

Les autres durées d'amortissement sont fixées par délibération de l'assemblée délibérante, qui peut se référer au barème de l'instruction M14:

Biens	Durées d'amortissement proposées	Barème indicatif M14
Logiciels	2 ans	2 ans
Voitures	7 ans	5 à 10 ans
Camions et véhicules industriels	7 ans	4 à 8 ans
Mobilier	10 ans	10 à 15 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans	5 à 10 ans
Matériel informatique	5 ans	2 à 5 ans
Matériels classiques	6 ans	6 à 10 ans
Installations et appareils de chauffage	10 ans	10 à 20 ans
Equipements garages et ateliers	10 ans	10 à 15 ans
Equipements des cuisines	10 ans	10 à 15 ans
Equipements sportifs	10 ans	10 à 15 ans
Installations de voirie	20 ans	20 à 30 ans
Plantations	15 ans	15 à 20 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	15 ans	15 à 30 ans

Bâtiments légers, abris	10 ans	10 à 15 ans
Agencements et aménagements de bâtiments, installation électrique et téléphonie	15 ans	15 à 20 ans

Monsieur LEBRESNE demande un ajustement sur la durée de vie réelle des biens. En matière d'informatique, par exemple, 3 ans suffiraient.

Monsieur BERTHOU s'est renseigné auprès des communes proches, afin de connaître leurs durées d'amortissement.

Madame STENHOUSE a le sentiments que la durée de vie du matériel diminue.

Monsieur LEBRESNE indique que la tendance est à la location.

Monsieur BERTHOU précise que le matériel informatique inférieur à 1000 € s'amortit dans l'année.

Monsieur LEBRESNE suggère d'allonger l'amortissement des bâtiments pour alléger la charge et pour les agencements de terrains, d'aller jusqu'à 30 ans.

Monsieur LE GALL propose de prendre les véhicules en leasing, ce à quoi Monsieur LEBRESNE rétorque que ce n'est pas intéressant pour la commune, les véhicules faisant un petit kilométrage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité les durées d'amortissement telles qu'elles sont proposées dans le tableau ci-dessus, et approuve la mise en application de l'amortissement desdits biens au-dessus de 1000 € à compter de l'exercice 2015.

Monsieur le Maire confirme que l'usure des véhicules communaux résulte plus du temps d'utilisation que du kilométrage parcouru.

Monsieur BERTHOU rappelle que le syndicat de voirie permet une certaine mutualisation, mais toutes les communes ont certains besoins en même temps.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité les durées d'amortissement telles qu'elles sont proposées dans le tableau ci-dessus, et approuve la mise en application de l'amortissement desdits biens au-dessus de 1000 € à compter de l'exercice 2015.

Monsieur le Maire confirme que l'usure des véhicules communaux résulte plus du temps d'utilisation que du kilométrage parcouru.

Monsieur BERTHOU rappelle que le syndicat de voirie permet une certaine mutualisation, mais toutes les communes ont certains besoins en même temps.

11.- Gratifications à 3 athlètes du club "La Pagaïe des Avens"

Monsieur le Maire propose, compte tenu des brillants résultats de trois adhérents du club "La Pagaïe des Avens" et des frais qu'ils ont exposé pour leurs déplacements, d'attribuer 100 € à chacun à titre de récompense.

L'un d'eux est sélectionné pour les championnats d'Europe et les deux autres sont champions de France en K1, l'un en moins de 23 ans et l'autre en junior, et ils sont tous trois en équipe de France (soit la moitié de ses membres).

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur POSTIC, adjoint aux associations et au sport, qui ajoute une 4ème bénéficiaire, Marie BOLOU en voile, à Noé PELIZZA, Ugo RIMBERT, Hector et Valentin HENOT.

Monsieur le Maire propose en outre de faire graver la médaille de la ville et de la leur remettre à 11h samedi 13 septembre au gymnase de Penanroz avec un vin d'honneur, dans le cadre du forum des associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution d'une gratification de 100 € chacun aux sportifs suivants: Marie BOLOU (voile), Noé PELIZZA, Ugo RIMBERT, Hector et Valentin

HENOT (kayak).

Questions diverses:

Monsieur le Maire annonce une cérémonie mardi 9 septembre pour les 100 ans de la doyenne de Pont-Aven. Puis aura lieu l'accueil des nouveaux Pontavénistes le 18 octobre à 11h. Une pochette sera remise avec les noms des élus, les numéros de téléphone utiles...

Monsieur BOSSARD demande combien sont les nouveaux arrivants.

Monsieur le Maire hésite entre ceux de 2013 et ceux de 2014, l'année n'étant pas terminée.

Pour Monsieur LE GALL, s'ils sont peu nombreux, mieux vaut inviter ceux de 2013-2014.

Monsieur LEBRESNE suggère de voir la liste électorale. Monsieur BERTOU objecte que tout le monde ne s'inscrit pas.

Monsieur BOSSARD s'étonne du montant des contraventions. Monsieur le Maire précise qu'il y a eu récemment un contrôle. 460 Procès-Verbaux ont été dressés cette année. Monsieur BOSSARD a le sentiment que le gardien de police met systématiquement des amendes à 35 €, même pour des véhicules l'arrêt alors que dans ce cas ils devraient être à 17 €. Le fait que le mot arrêt figure sur le panneau n'en fait pas pour autant une infraction d'arrêt plutôt que de stationnement. Monsieur le Maire s'adressera aux services du Procureur sur ce point.

Madame STENHOUSE indique que depuis le 1er janvier les communes doivent voter leurs tarifs de contraventions (Après vérification, la loi votée en décembre 2013 ne doit entrer en application que 2 ans après).

Monsieur BOSSARD indique qu'il a été invité à faire un discours en hommage à un poilu de NIZON pour lecture sur à REIMS lors de la cérémonie du 11 novembre.

Monsieur le Maire considère que le déplacement n'est pas indispensable. Cependant si Monsieur BOSSARD se déplace, il représentera la commune. Le texte pourra être lu également à PONT-AVEN.

Madame CADORET demande pour la rue de Kerampercheg la mise en place d'un miroir dans un virage dangereux et très étroit.

Monsieur LEBRESNE abonde en ce sens, le problème étant d'autant plus aigu les jours de marché.

Madame LE TOLLEC confirme qu'elle est trop juste pour le croisement de 2 voitures.

Madame STENHOUSE suggère de déplacer le marché dans le square.

Monsieur LEBRESNE demande les horaires définis pour l'installation et le remballage des étals.

Monsieur le Maire reconnaît qu'il laisse une certaine souplesse car le marché apporte de l'animation et bénéficie aussi aux commerçants sédentaires.

Madame BLAYO souhaiterait qu'on n'ouvre pas la route avant la fin.

Madame LE TOLLEC estime que le déballage ne devrait se faire que sur un rang.

Monsieur le Maire annonce qu'à partir d'octobre il sera déplacé place de la Vallée et rue des Meunières car le port est trop loin en hiver. Par ailleurs, les travaux de la place commenceront en janvier.

Madame STENHOUSE demande quel est le projet final. Monsieur le Maire annonce que le projet n'a pas encore été reçu en mairie mais cela ne devrait pas tarder. Fin juillet 2015 le musée sera en principe terminé mais pas aménagée de suite, mais plutôt sous 3 mois. La finition devra être achevée seulement après l'aménagement.

-=-

Ainsi fait et délibéré à Pont-Aven les jours, mois et an que dessus, et les conseillers présents ont

signé au registre

-=-

Le Maire,

Jean-Marie LEBRET